

# Révision du Plan local d'urbanisme, (PLU), de Fontenay-sous-Bois : La position du Parti socialiste

## UNE FAIBLE PARTICIPATION À LA CONSULTATION CITOYENNE

Résultats de la consultation citoyenne : Sur 1884 bulletins exprimés, 1537 sont en faveur de la réponse positive, soit 81,6%. Il s'agissait de se prononcer sur un texte particulièrement condensé, de portée très générale, qui ne pouvait donc que rassembler une forte majorité. En revanche le nombre d'expressions est assez faible pour une ville de la taille de Fontenay-sous-Bois. C'est la limite de ce genre de consultation.

## PLU : NOTRE ANALYSE ET NOS RÉSERVES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD, nous amène à formuler de sérieuses réserves. Nous en retiendrons cinq :

### 1. LOGEMENTS : LA PART DU LOGEMENT SOCIAL EST TOUJOURS EN AUGMENTATION

**Objectif : « Veiller au maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle du territoire, et proposer une offre de logements adaptée pour les publics spécifiques »**

Une orientation du PLU est contraire à un engagement pris, pourtant fondamentale en matière de mixité: le maintien du taux des logements sociaux.

Le PADD indique « **un fort taux de logements locatifs sociaux sera maintenu dans les opérations portées par la ville (50% de logements locatifs sociaux en moyenne par opération). La localisation de ces logements visera à favoriser un rééquilibrage de leur répartition à l'échelle de la ville.** »

Le PADD prévoit sur la période de 2015 à 2030, la construction de 172 logements par an, soit 2580 logements.

#### Résultats :

Nbre logements	Sociaux	Autres	TOTAL
Situation 2015 *	7 266	14 989	22 255
%	32,6%	67,4%	100%
Situation 2030	8 126	15 849	15 849
%	33,9%	66,1%	100%

\*: source « diagnostic territorial », doc 1.1

Certes la situation en matière de logements est préoccupante. Mais notre ville ne peut, seule, répondre au problème de l'accès au logement. La loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain, fait une obligation à toutes les communes d'atteindre 20% - taux porté à 25% pour certaines communes par la loi Duflot - de logements sociaux sur leur territoire. Chacun peut comprendre que la mixité est un déterminant majeur **si l'on veut vraiment appliquer la devise de Fontenay « une ville à vivre »**. Fontenay a largement rempli ce contrat. Il faut certes continuer à construire du logement social, mais dans une proportion qui respecte l'équilibre actuel.

**La loi doit être par contre appliquée partout.**

D'où l'intérêt que le futur « Grand Paris », organisé en territoires regroupant plusieurs communes, soit doté de la compétence en matière de PLU et donc de construction de logements afin d'imposer l'application de la loi aux



communes de droite qui, comme nos voisins, refusent obstinément cet impératif. Les intérêts électoraux, de part et d'autre, sont trop souvent les motivations évidentes de dérives dommageables pour tous.

## **2. CIRCULATION : L'ABSENCE DE COHÉRENCE ET DE CONTINUITÉ DU PLAN DE CIRCULATIONS DOUCES**

**Objectif : "développer les circulations douces"**

**Actions : "la continuité des espaces publics et des liaisons douces devra être renforcée en améliorant les connexions pour les piétons et les cycles ainsi que la lisibilité des aménagements".**

Notre inquiétude naît de l'observation des cartes proposées (doc 3;1 OAP): on constate de très nombreuses ruptures. Or il s'agit d'un projet ! La nécessité de continuité n'est pas appliquée ou même envisagée.

## **3. ENVIRONNEMENT : INCOHÉRENCE ET MANQUE D'AMBITION**

**Objectif : "valoriser l'identité paysagère, urbaine et architecturale".**

**Action : "favoriser les liaisons entre les parties Est et Ouest de la ville le long de la ligne de crête, espace-clé d'articulation et de connexion entre les deux parties de Fontenay".**

Le projet « Îlot Michelet » tel que présenté au cours des réunions d'information ne répond pas à cet objectif. Rien n'est prévu pour susciter le lien Est-Ouest sur cet îlot alors qu'il occupe une place stratégique dans la réalisation de cet objectif. A titre d'exemple, un équipement culturel ou de santé pourrait y répondre. Mais rien de tel dans le projet.

**Action : "affirmer et aménager de nouveaux espaces et éléments pour renforcer la trame verte" (Doc 3.0, OAP, p.10).** On peut s'interroger sur cette volonté quand on voit comment (et à quel prix : 3M€ !) a été aménagée la rue Lacassagne dans sa partie la plus haute : à part quelques très rares arbres, rien que du bitume et sur une très grande largeur. Pour quelle raison ? Permettre l'installation des manèges forains lors de la fête de la Madelon deux jours dans l'année ! Quel grand écart entre l'objectif et sa réalisation !

## **4. STATIONNEMENT : L'ENTÊTEMENT DANS LE REFUS DE RÉGULER**

**Objectif : "Réguler la circulation routière, poursuivre le développement des modes de circulation actifs et optimiser l'offre de stationnement pour tous les usagers".**

**Actions :**

**• "En imposant des normes de stationnement adaptées pour les opérations nouvelles, permettant d'éviter des phénomènes marqués de report du stationnement privé sur la voie publique";**

Le PLU ne cite que les opérations nouvelles, rien sur les quartiers anciens, rien sur les parkings existants, rien sur leur réglementation (pensons, à titre d'exemple, au parking Moreau David: pas de places disponibles les jours de marchés)".

**• "En encadrant mieux l'utilisation des stationnements en zone bleue, afin d'assurer une meilleure rotation des places".**

Aucune précision sur les moyens de faire respecter la réglementation. Et pourtant le diagnostic, p.284, est clair : **"la ville s'est engagée depuis peu au redéveloppement des zones bleues. Ce dispositif a été instauré dans certaines rues des quartiers Village, Rigollots, Parapluies, Bois Clos d'Orléans, et également sur la ligne de crête. Néanmoins, il semble que ce statut ne soit pas respecté : le taux de rotation ne diffère pas ou peu du stationnement gratuit normal".**

Inutile de réglementer s'il n'est pas prévu de contrôle !

## **5. SÉCURITÉ : L'ANGÉLISME COMME POLITIQUE MUNICIPALE**

**"Maintenir et affirmer une qualité de vie quotidienne".**

C'est le point 5 du PADD. Incroyable : le terme de « sécurité » est absent. Rien sur le sujet pourtant si souvent évoqué dans les conseils de quartier... De l'angélisme ?

